



Date de convocation :

Le 4 septembre 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 35 (dont 7 en visioconférence*)

Votants : 40 (dont 5 procurations)

- Dont pour : 40
- Dont contre : 0
- Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :Mme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Délibération n°2020.09.05/68

**Rapport sur le suivi des
observations et recommandations adressées
par la chambre régionale des comptes
(CRC) de la Guadeloupe**

RapporteurMme Renée-George
NABAJOTH-DELOUMEAUX

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 25 SEP. 2020

- Publication ou notification,

le : 25 SEP. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**CONSEIL COMMUNAUTAIRE****5^{ème} séance****Séance du 11 septembre 2020**

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 11 septembre à 09 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, le président.

Etaient présents : 35 conseillers communautaires**Président** : M. Eric JALTON.

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente)- Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE* (14^{ème} vice-président).

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO- Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN.

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Sandra ENJARIC- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- Mme Marie-Solange LE BLANC- M. Joseph LEE- Mme Marie-Andrée MANDIL - M. Fabert MICHELY*- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOTH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*.

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 5

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président) à M. Georges DAUBIN.

M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI.M. Georges BREDENT (5^{ème} vice-président) à M. Alain SOREZE.

Autres conseillers communautaires : Mme Johanne DAHOMAS à Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS.

M. Olivier SERVA à Mme Marie-Gilberte COMPPER.

Nombre de conseillers absents excusés : 6

Vice-présidents : Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président).

Autre membre du bureau : M. William SURDIN.

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- Mme Magaly MARCIN.

Nombre de conseillers absents non excusés : 2**Autre membre du bureau** : M. Pierre THICOT**Autre conseiller communautaire** : M. Dominique THEOPHILE.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** les dispositions du code des juridictions financières, en particulier l'article 243-7-1 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la lettre de la chambre régionale des comptes en date du 29 juillet 2020 ;

Considérant le rapport du président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De prendre acte de la communication du rapport sur le suivi des observations et recommandations adressées par la chambre régionale des comptes de la Guadeloupe sur la gestion de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence pour les exercices 2014 et suivants.

ARTICLE 2- De prendre acte de la tenue du débat portant sur le rapport.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président et le directeur général de CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le président de la chambre régionale des comptes (CRC) de la Guadeloupe ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 24 SEP. 2020

Le président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 25 SEP. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le président de la CRC de la Guadeloupe, le 25 SEP. 2020

ccuse de reception - ministere de linterieur

171-200018653-20200911-2020070568-DE

ccusé certifié exécutoire

réception par le préfet : 25/09/2020

affichage : 25/09/2020

971-200018653-20200911-2020070568-DE